

L'AUDIT CODEFI

**Réunion régionale annuelle des
interlocuteurs privilégiés 11 septembre 2018**



**MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS**



Plan de l 'intervention



I- Présentation du CODEFI

II-La détection des difficultés des entreprises

III- le traitement des difficultés des entreprises

IV- l'audit CODEFI

I - Le Comité Départemental d'examen des difficultés de Financement des Entreprises (CODEFI)

3 niveaux :

- La Cellule opérationnelle de suivi (COS)
- La Commission Régionale de Financement de l'Economie (CRFE)
- Le CODEFI plénier

3 missions :

- Détection des difficultés des entreprises
- Traitement des difficultés

Les membres de la COS du CODEFI

- Présidence : la Préfète départementale
- Vice- présidence : la Directrice départementale des Finances publiques
- Les membres de droit du CODEFI sont :
 - La Banque de France
 - Le commissaire aux restructurations et à la prévention des difficultés des entreprises (CRP)
 - la DIRECCTE (Unité départementale)
 - l'URSSAF

Les membres de la COS du CODEFI

En Loire-Atlantique, sont également conviés en Cellule Opérationnelle de suivi du CODEFI :

- Le Tribunal de Commerce de Nantes
- Le Tribunal de Commerce de Saint-Nazaire
- La sous-préfecture de Saint-Nazaire
- Les sous-préfectures de Châteaubriant et d'Ancenis
- Le Procureur de la République

Le secrétariat permanent du CODEFI est assuré par la Direction Régionale des Finances Publiques

II - La détection des difficultés des entreprises

La détection repose principalement sur les informations transmises par la DIRECCTE, les services des impôts des entreprises, l'URSSAF et les sous-préfectures dans le respect du secret professionnel

Afin d'examiner les entreprises détectées, le CODEFI se réunit tous les trimestres sous forme de Cellule opérationnelle de suivi (COS).

Au cours de ces réunions des informations sont échangées, dans le respect des obligations de secret professionnel auxquelles sont soumises ses membres.

La détection précoce en Loire Atlantique

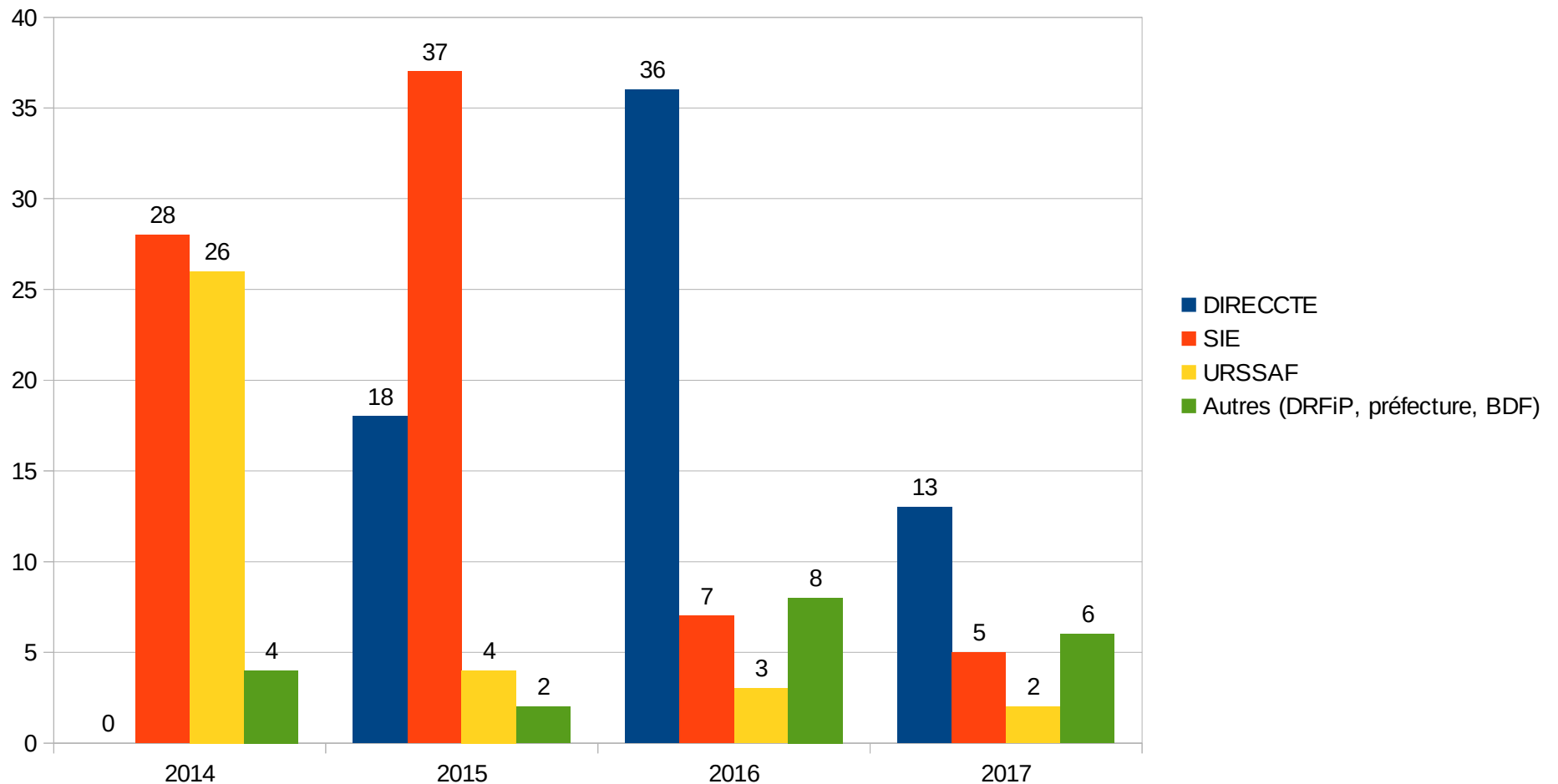
Les points suivants ont été actés lors du CODEFI plénier de janvier 2017 :

Améliorer la détection précoce en utilisant les canaux suivants :

- détection par un des membres de la COS,
- signataires charte entreprises en difficultés,
- signaux faibles

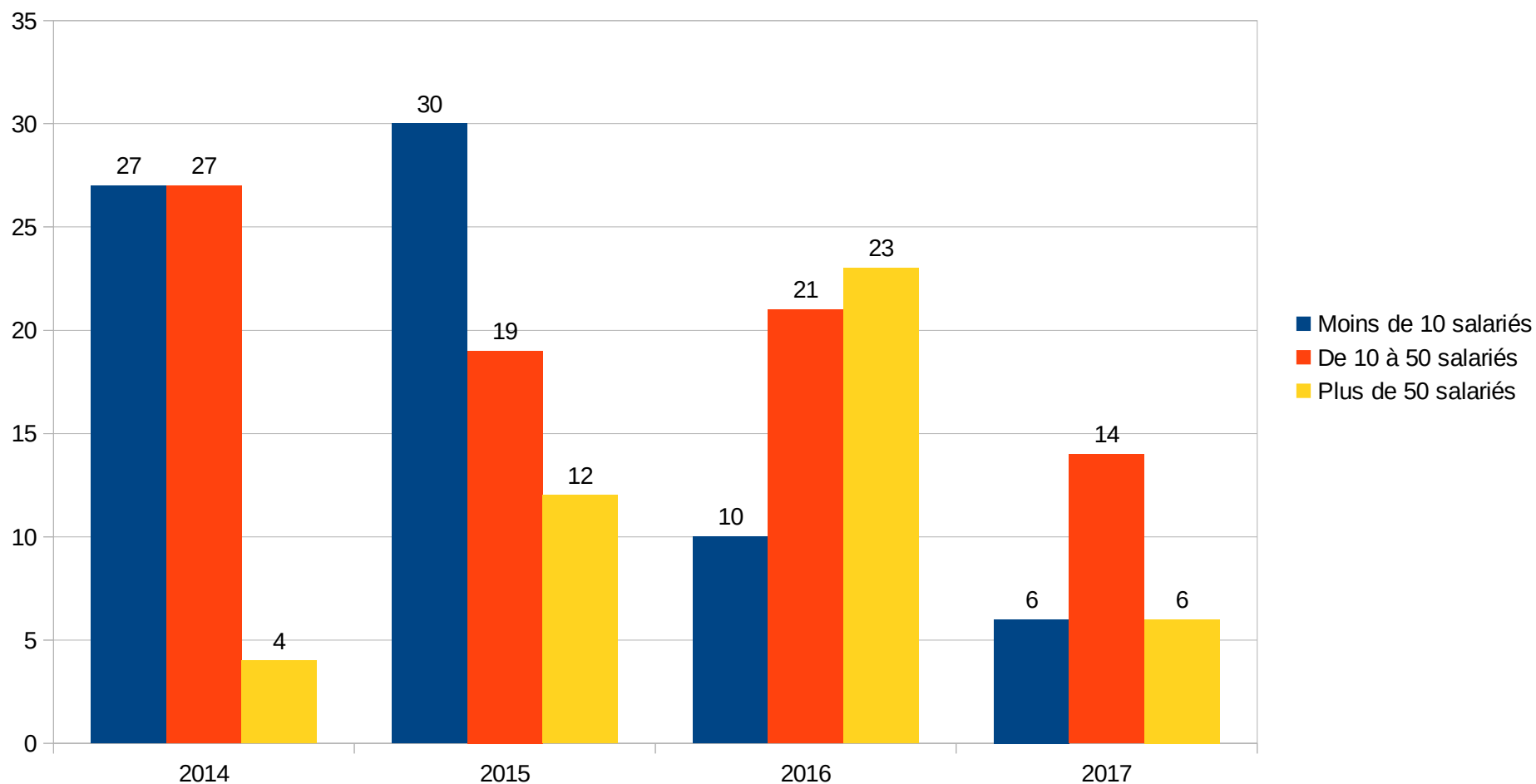
Bilan chiffré COS CODEFI : origine des détections

Origine des détections



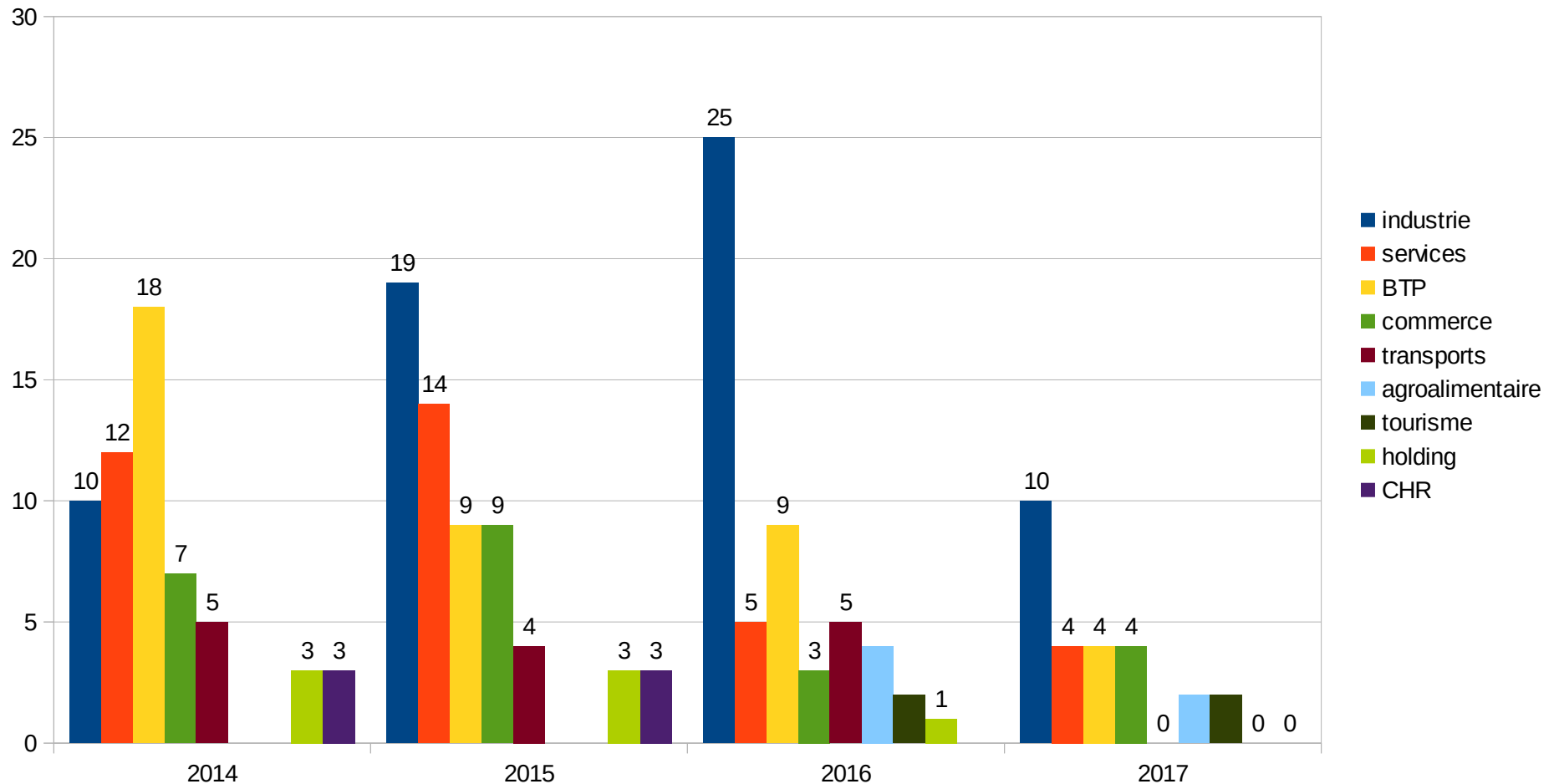
Bilan chiffré COS CODEFI : taille des entreprises concernées

Taille d'entreprises

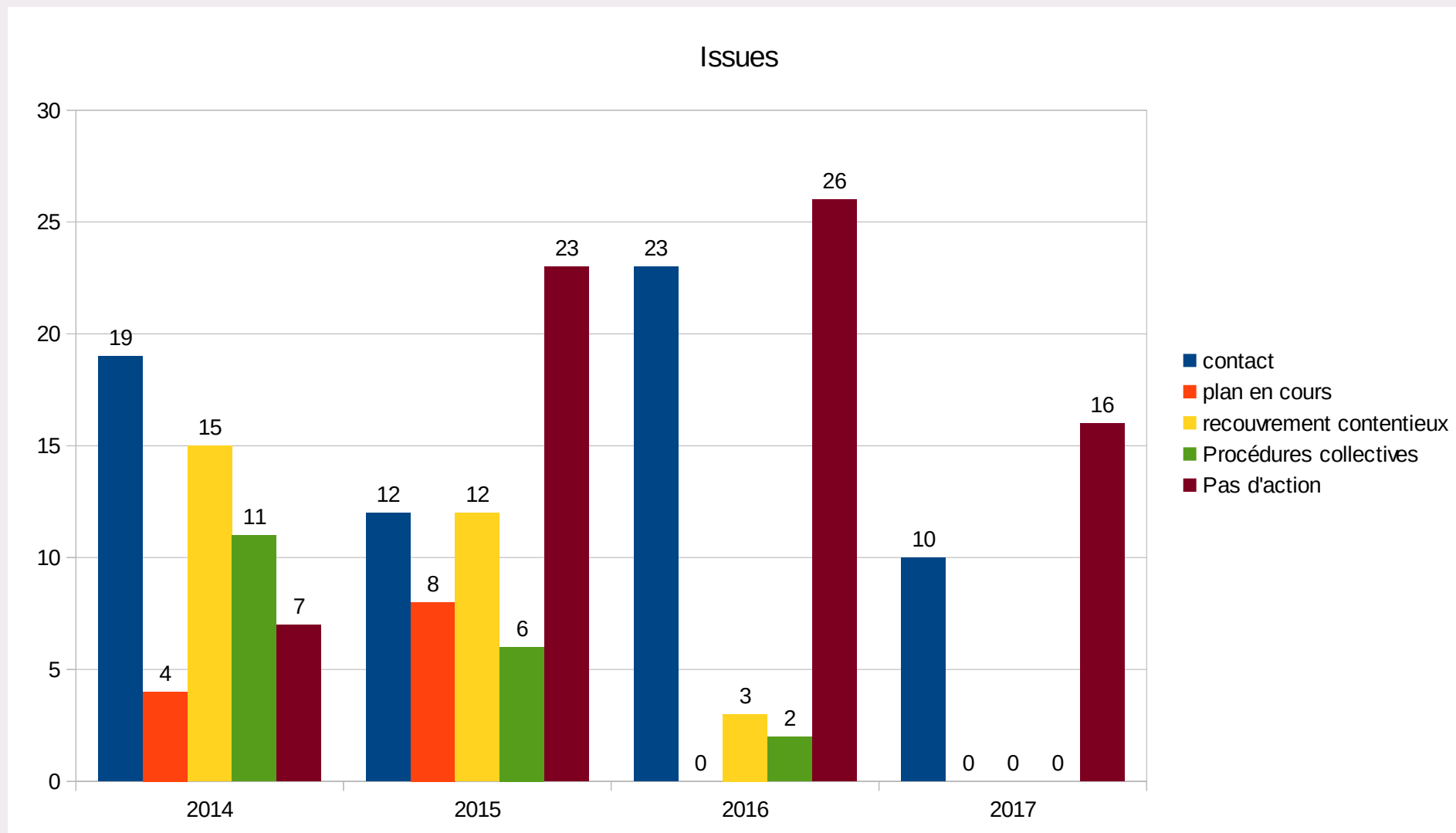


Bilan chiffré COS CODEFI : répartition sectorielle

Origine par activité



Bilan chiffré COS CODEFI : suites données aux détections



Le traitement des difficultés des entreprises

- Le CODEFI analyse la situation dans la plus grande confidentialité
- Le CRP ou son représentant peut être appelé à se déplacer afin d'approfondir l'analyse,
- Le CODEFI, sur saisine de la société, peut mobiliser des outils en présence de perspectives de redressement : audits et prêts
- il a été acté, lors du CODEFI plénier de janvier 2018, de la nécessité de continuer à renforcer les synergies entre les membres du CODEFI pour utiliser au mieux les outils à sa disposition

IV - L'audit CODEFI

L'amélioration de la détection précoce des difficultés des entreprises de Loire-Atlantique doit permettre de proposer des audits CODEFI sur :

- La situation financière (analyse situation financière, établissement prévisionnel de trésorerie),
- L'organisation et le pilotage,
- Le positionnement stratégique,
- La pertinence de l'outil industriel,
- La stratégie commerciale.

L'audit CODEFI

- Objectifs :
 - Valider certains éléments de la situation de l'entreprise ou les hypothèses de redressement
 - Établir une situation de trésorerie et un prévisionnel.
- L'audit CODEFI est destiné aux entreprises in bonis sous forme de sociétés commerciales

L'audit CODEFI

- Il nécessite l'accord préalable du chef d'entreprise.
- Il est financé par des fonds publics, dans la limite de 40 k€, sur décision du préfet, après avis du comité et est soumis à l'accord du Comité Interministériel de Restructuration Industrielle (CIRI) dont le secrétariat est assuré par la Direction Générale du Trésor.
- Un cahier des charges est élaboré par le secrétariat du CODEFI
- Un appel d'offres est lancé auprès de cabinets locaux



L'audit CODEFI



- Une enveloppe de 500 000 € a été allouée pour l'année 2018 au niveau national.
- Une offre de service gratuite pour les entreprises.
- Un outil peu utilisé au plan national mais qui est réactivé en Loire-Atlantique (un audit en 2017 et un audit en cours sur 2018).

L'audit CODEFI

Pour contacter le CODEFI en Loire-Atlantique :

Direction Régionale des Finances Publiques
Division Expertise et Action Économiques et Financières
4 Quai de Versailles CS 93503
44035 NANTES Cedex 1

Tel. Frédérique FEUILLATRE 02 40 20 75 59 /

Jean-Pierre FADET 02 40 20 76 47

Mail : drfip44.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr

L'audit CODEFI

Pour contacter le CODEFI en Maine et Loire :

patrice.tcha@dgfip.finances.gouv.fr/ 02 41 20 21 24

Pour contacter le CODEFI en Mayenne :

luc.mobeche@dgfip.finances.gouv.fr/ 02 43 49 74 09

Pour contacter le CODEFI en Sarthe :

jeremie.peyran@dgfip.finances.gouv.fr/ 02 43 43 58 13

Pour contacter le CODEFI en Vendée :

magali.girard@dgfip.finances.gouv.fr/ 02 51 36 58 09

natacha.pierrard-fauvelet@dgfip.finances.gouv.fr/ 02 51 36 52 70